



POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

Référence : C.N.650.2025.TREATIES-XI.E.2 (Notification dépositaire)

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT
INTERNATIONAL COMBINÉ ET LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)
GENÈVE, 1^{ER} FÉVRIER 1991

ESPAGNE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 25 novembre 2025.

L'Accord entrera en vigueur pour l'Espagne le 23 février 2026 conformément au paragraphe 3 de son article 10 qui stipule :

« Pour chaque État qui déposera un instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion après la date à partir de laquelle court le délai de 90 jours spécifié aux paragraphes 1 et 2 du présent article, l'Accord entrera en vigueur 90 jours après la date dudit dépôt. »

Le 25 novembre 2025

A handwritten signature consisting of the letters "D.N." underlined.